

Le S.A.A.D. du C.C.A.S. de Carnac, c'est :

Une qualité de service

- 16 professionnels diplômés, qualifiés et régulièrement formés ;
- un service à la carte, disponible 7 jours sur 7, y compris les jours fériés ;
- un personnel salarié du C.C.A.S., ce qui facilite l'instauration d'une relation de confiance pérenne avec l'aide à domicile ;
- un personnel intervenant exclusivement à Carnac ayant une forte connaissance du territoire communal et des acteurs pouvant aider la personne.

Un coût réduit

- service pouvant être pris en charge dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) ;
- service déductible d'impôt jusqu'à 50% des sommes engagées ;
- service pouvant être réglé en chèques Sortir Plus ou chèques Cesu préfinancés par des Caisses de Retraites ;
- assistance administrative **SANS FRAIS** au montage du dossier.

Avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), facilitez-vous le quotidien !

Marie-Joséphine Le MÉTOUT, Carnacoise, fait régulièrement appel, depuis 7 ans, au S.A.A.D. du C.C.A.S.

« Le S.A.A.D. me soulage dans la réalisation des tâches quotidiennes et m'apporte une compagnie en l'absence de mes enfants. Le service est adaptable et réactif. Aujourd'hui, je ne saurais plus m'en passer. »



L'équipe du CCAS s'adresse aux :

FAMILLES ET JEUNES ADULTES

- ✓ pour l'accès au logement
- ✓ pour l'accès à l'emploi
- ✓ pour l'obtention d'aides et la réalisation de démarches (domiciliation, santé, alimentation, aides financières etc)



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ✓ pour l'obtention d'aides et la réalisation de démarches (aménagement du logement, cartes invalidité, allocations, prestations, aides financières etc)



SÉNIORS

- ✓ pour l'emploi d'une aide à domicile (S.A.A.D.)
- ✓ pour l'utilisation d'un transport à la demande (T.A.D.)
- ✓ pour faire appel à des services proposés par des partenaires du CCAS tels que la téléassistance et/ou la livraison de repas à domicile
- ✓ pour la recherche d'un logement au sein de la résidence Autonomie Seniors Anne Le Rouzic
- ✓ pour l'accès aux loisirs, aux animations et aux sorties
- ✓ pour l'obtention d'aides et la réalisation de démarches (allocations, prestations, aides financières etc)



Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

46 rue St-Cornély - 56340 CARNAC - Tél : 02 97 52 85 02

Courriel : accueilccasarnac@ccas-carnac.fr

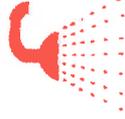
Accueil physique le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Permanence téléphonique tous les jours du lundi au vendredi, y compris le mercredi.

BESOIN D'UNE TIERCE PERSONNE ?
FAITES APPEL AU S.A.A.D
(Service d'Aide à Domicile du C.C.A.S.)

ÉCOUTE, RESPECT, CONFIDENTIALITÉ
TÉL 02 97 52 85 02

Le S.A.A.D. vous assure :



Aide à l'hygiène



Courses



Aide à la confection de repas



Entretien du logement



Présence, soutien, accompagnement



Repassage



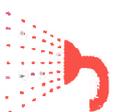
Personnel diplômé certifié QUALITÉ par agrément préfectoral

Interventions 7 jours sur 7, déductibles d'impôts



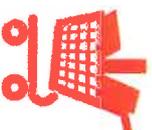
FACILITEZ-VOUS LE QUOTIDIEN AVEC LE S.A.A.D. du C.C.A.S.

Le S.A.A.D. du C.C.A.S. emploie 16 salariés à l'année pour accompagner les personnes, habitant la commune de Carnac, qui sont : **retraitées, handicapées** et/ou **sorties d'hospitalisation.**



Aide à l'hygiène

Le S.A.A.D. vous apporte une aide à la toilette au lever et au coucher.



Courses

Le S.A.A.D. réalise avec ou sans vous, mais toujours conformément à votre demande, les achats dont vous avez besoin.



Aide à la confection de repas

Le S.A.A.D. vous accompagne dans la préparation de vos repas en respectant votre goût et votre régime alimentaire.



Aide au repassage



Présence, soutien, accompagnement

Le S.A.A.D. peut vous accompagner dans toutes vos démarches : prise de rendez-vous, assistance administrative, promenade...

Le rôle du personnel S.A.A.D. consiste à **soulager ces personnes** dans la réalisation des tâches quotidiennes, à leur apporter une présence et un réconfort tout en respectant **leurs habitudes de vie et en encourageant leur autonomie.**

Chaque aide à domicile du S.A.A.D. dispose d'une qualification professionnelle.

TÉL 02 97 52 85 02

Permanence téléphonique ouverte tous les jours
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public, exerce une mission d'intérêt général, définie sous le contrôle de la mairie de Carnac.

Son Conseil d'administration, organe de décision, est composé pour 50% d'élus municipaux, et pour 50% de personnes représentantes des associations investies dans le champ social.

Le C.C.A.S. est agréé pour le service aux personnes par arrêté du préfet de Région et a bénéficié d'un renouvellement de cet agrément par le Conseil départemental du Morbihan le 1er janvier.

Agrément qualité :
n°E/010112/P/056/Q/096
du 7/11/2011.

Rendez-vous sur
WWW.CARNAC.FR